



**Commune de Pecq**  
Arrondissement de Tournai  
Province de Hainaut

**Extrait du Code de la  
Décentralisation**

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.



## ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **27 avril 2015** en la salle du conseil de la maison communale de PECQ à **19 H précises**

Pecq, le 9 août 2016

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Xavier VANMULLEM

Marc D'HAENE

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **SEANCE PUBLIQUE**

##### **Communication des décisions de tutelle**

Contribution financière 2015 à la zone de police – arrêté du Gouverneur

##### **Fabriques d'Eglise**

**(Dossier n° 2015/4/SP/1)** : Fabrique d'église St-Martin à PECQ – Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2014 – Arrêté du collège du conseil provincial : Information

**(Dossier n° 2014/4/SP/2)** : Fabrique d'église Ste-Aldegonde à Hérissonnes – Compte 2014 – Approbation – décision – (Nouvelles dispositions du Décret du 13.03.2014 modifiant le CDLD)

##### **Intercommunales**

**(Dossier n° 2015/4/SP/3)** : Intercommunale IMIO – Désignation des représentants communaux (5) - décision

**(Dossier n° 2015/4/SP/4)** : Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire du 04.06.2015 – ordre du jour – approbation

**(Dossier n° 2015/4/SP/5)** : ORES – approbation des points inscrits à l'ordre du jour

##### **Finances communales**

**(Dossier n° 2015/4/SP/6)** : Marché public de fournitures – Acquisition de véhicules pour le service technique – Choix du mode de passation et fixation des conditions – approbation – décision

##### **Taxes - Redevances**

**(Dossier n° 2015/4/SP/7)** : Cimetières communaux – Redevance communale sur les concessions de sépulture, des cellules de columbarium et désaffectation – Règlement – Décision



**Extrait du Code de la  
Démocratie Locale et de la  
Décentralisation**

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

## Voirie

(Dossier n° 2015/4/SP/8) : Fonds d'investissements 2013-2018 : Travaux de réfection de l'Avenue des Champs à Warcoing – cahier spécial des charges – conditions et choix du mode de passation du marché – Approbation - Décision

## Population – Etat Civil

(Dossier n° 2015/5/SP/9) : Convention de partenariat entre les CRI et la commune dans le cadre de l'accueil des primo-arrivants

## Personnel communal

(Dossier n° 2015/6/SP/10) : Cadre du personnel – Modifications – Décision

(Dossier n° 2015/6/SP/11) : Règlement de travail du personnel communal – Modification – Décision

## Informatique

(Dossier n° 2015/6/SP/12) : Acquisition d'un serveur informatique commun pour l'administration communale et le CPAS - cahier spécial des charges - choix du mode de passation du marché : approbation – décision

## Questions

## Réponses aux questions

## Approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/2015